

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 novembre 2016**

L'an deux mille seize, le 25 novembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présents : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoints, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Anne-Marie BARET, Madame Liliane CICERON, Madame Christine BILLARD, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Olivier FERON, Monsieur Philippe JOLY, Madame Anaïs GRAVADE, Monsieur Raymond PIGNOL.

Absents excusés : Monsieur Dominique PIGEAUD qui donne pouvoir à Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Patrick BONNEMYE qui donne pouvoir à Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON qui donne pouvoir à Madame Christine BILLARD, Monsieur Nicolas PIOT qui donne pouvoir à Monsieur Olivier FERON, Monsieur Jean-Noël DAUFFY qui donne pouvoir à Monsieur Philippe JOLY.

Date de convocation : 17 novembre 2016

Secrétaire de Séance : Madame Sandrine LOUIS

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents et représentés : 27

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le compte rendu de la séance du 4 octobre 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

• ***Délibération n°CM21/095/2016 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 14 septembre 2016***

- **Prend acte** de ces décisions :

- **Décision n°045/2016 en date 27 septembre 2016** : Signature d'un contrat de location de photocopieur – Société ESUS – Années 2016 à 2021 – 274.64 € TTC

- **Décision n°046/2016 en date 27 septembre 2016** : Signature d'un contrat de location annuelle de décors lumineux pour les fêtes de fin d'année – Société Festilight – Année 2016 – 9 871.44 € TTC

- **Décision n°047/2016 en date 3 octobre 2016** : Signature d'un contrat de cession – Les Concerts de Poche / Cœur d'Essonne Agglomération – Spectacle du 06/11/2016 et annexe pour ateliers – 2 500 € TTC

- **Décision n°048/2016 en date 3 octobre 2016** : Signature de contrats – Téléphonie fixe et Internet – SFR Business Distribution – 1130.90 € HT

- **Décision n°049/2016 en date 7 octobre 2016** : Signature de conventions d'objectifs avec des partenaires, dans le cadre du festival "Oll'Games" – Année 2016
- **Décision n°050/2016 en date 12 octobre 2016** : Signature de conventions d'objectifs avec des partenaires, dans le cadre du festival "Oll'Games" – Année 2016 – Rectificatif – 2 103 € TTC
- **Décision n°051/2016 en date 20 octobre 2016** : Signature d'une convention de partenariat – Collectif pour la culture en Essonne – Performance artistique à l'école des Boutons d'Or – Le 21/11/2016 – 500 € TTC
- **Décision n°052/2016 en date 28 octobre 2016** : Signature d'une convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes d'Ollainville, dans le cadre du festival "Oll'Games" – Année 2016 – 200 € TTC

II. FINANCES

• Délibération n°CM21/096/2016 : Acquisition amiable parcelle cadastrée section AI n° 91 située route d'Arpajon

- **Décide** l'acquisition de la propriété immobilière sise à OLLAINVILLE – Route d'Arpajon, référencée section AI n° 91 moyennant un prix de 110 000.00 €
- **Autorise** Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition dudit terrain, propriété de Monsieur Jean-Bernard SAUNIER et à signer l'acte notarié correspondant au transfert de propriété établi en l'étude de Maître BRULPORT, office notarial 19, boulevard Jean Jaurès – 91290 ARPAJON.
- **Constitue** toutes servitudes rendues nécessaires par la situation des lieux.
- **Dit** que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget de la commune dans le cadre de la DM n° 4-2016.

Adoptée à l'unanimité

• Délibération n°CM21/097/2016 : Acquisition amiable parcelle cadastrée section AD n° 22 située Chemin de la Ferme des Maures

- **Décide** l'acquisition de la parcelle AD n° 22 sise à OLLAINVILLE – Chemin de la Ferme des Maures, moyennant un prix de 3 400 € auquel s'ajoutent 480 € de frais versés à la SAFER.
- **Autorise** M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ladite parcelle.
- **Prend acte** que la commune s'engage à ne pas urbaniser la parcelle AD 22, sur une période de 5 ans et non 20 ans comme initialement préconisé par la SAFER.
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2017.

Adoptée à l'unanimité

• Délibération n°CM21/098/2016 : Budget Principal – Décision Modificative n°4 – 2016

- **Approuve** la Décision Modificative n°4-2016 du Budget Principal de la Commune ci-après :

Chapitre/Opération Article	Libellé	Vote du Conseil Municipal DM 4 - 2016
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 022	Dépenses Imprévues de fonctionnement	- 115 000.00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 115 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	115 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	115 000.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0.00 €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	115 000.00 €
2111	Terrains nus	115 000.00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	115 000.00 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	115 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	115 000.00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	115 000.00 €

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n°CM21/099/2016 : Avenant n°1 – Mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Pôle de Services Publics – Rémunération définitive***

- **approuve** l'avenant n°1 au Marché de Maîtrise d'œuvre n°2015-9104619-003 du 23/06/2015 pour un montant total de 28 216.67 € HT soit 33 860.01 € TTC,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant,

- **dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune sur l'opération n°26 – Pôle de Services Publics, ouverte au BP 2015, dans le cadre de l'AP/CP n°5 – Création d'un Pôle de Services Publics.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, Mme GRAVADE, M. PIGNOL)

- ***Délibération n°CM21/100/2016 : Budget 2017 – Autorisation d'utilisation des crédits d'investissements dans l'attente du vote du Budget Primitif 2017***

- **Autorise** le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses indiquées ci-dessous :

Opération	Article	Objet	Montant TTC
Op°26 - Pôle Services Publics	2184	Acquisition mobilier	2 000.00 €
	Sous-total	Publication	2 000.00 €
Op°53 - Ecole Jacques Prévert	21312	Bâtiments scolaires	2 000.00 €
	Sous-total	Publication	2 000.00 €

Op°61 - Espace Aragon	2135	Installations générales	7 000.00 €
	Sous-total	Remplacement de la régulation	7 000.00 €
TOTAL			11 000.00 €

- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Adoptée à l'unanimité

III. CULTURE

• ***Délibération n°CM21/101/2016 : Médiathèque – Dotation Générale de Décentralisation 2^{ème} tranche – Dépôt du dossier***

- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation 2^{ème} tranche.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

• ***Délibération n°CM21/102/2016 : Approbation et autorisation de signature - Convention d'exposition***

- **Approuve** les termes de la convention d'exposition proposée.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions d'exposition avec les exposants.

- **Prend acte** que la convention s'appliquera pour les expositions organisées à la Maison pour Tous – 5, rue de la Mairie – 91340 OLLAINVILLE.

Adoptée à l'unanimité

IV. PERSONNEL

• ***Délibération n°CM21/103/2016 : Demande de subvention du Fonds National de Prévention (F.N.P)***

- **décide** de solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Adoptée à l'unanimité

V. URBANISME

• ***Délibération n°CM21/104/2016 : Participation financière de la commune à la construction de deux logements d'insertion sis rue de la République***

- **décide** le principe de versement d'une subvention pour surcharge foncière à SNL ESSONNE d'un montant de 45 000.00 €, sur 3 exercices réparti comme suit :

- 15 000.00 € exercices 2016,

- 15 000.00 € exercice 2017,

- 15 000.00 € exercice 2018,
représentant 9.3 % du coût global de l'opération de construction de 2 logements sociaux sis rue de la République.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM21/105/2016 : Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) : avis**

- **émet** un avis favorable sur les pièces modifiées – notice de présentation et règlement- du projet de plan de prévention des risques d'inondation des vallées de l'Orge et de la Sallemouille dans les départements de l'Essonne et des Yvelines.

- **rappelle** qu'un avis favorable sur le projet de plan de prévention des risques d'inondation des cours d'eau de l'Orge et de la Sallemouille, avait été émis par délibération n°CM11/69/2015 du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2015, sous réserve que les observations et remarques portées ci-dessus soient prises en compte lors de l'élaboration du PPRi définitif.

- **charge** M. le Maire d'en informer Madame la Préfète de l'Essonne.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, Mme GRAVADE, M. PIGNOL)

• **Délibération n°CM21/106/2016 : Rapport annuel du Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) – Année 2015**

- **Prend acte** du rapport d'activité 2015 du SIBSO.

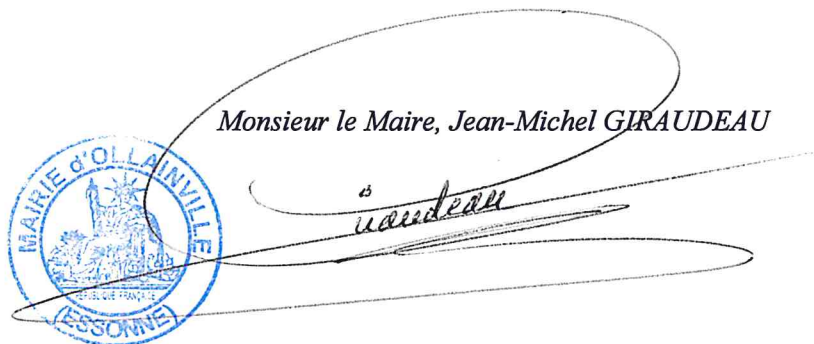
- **Informe** la population que ce rapport peut être consulté en Mairie.

- **Dit** que la présente délibération sera notifiée au SIBSO.

VI. INFORMATIONS

La séance est close à 21h50.

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE D'OLLAINVILLE' in 'ESSONNE'. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads 'GIRAUDEAU'. A large, loopy blue ink flourish extends from the signature across the stamp and towards the right.

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 08 décembre 2016.

